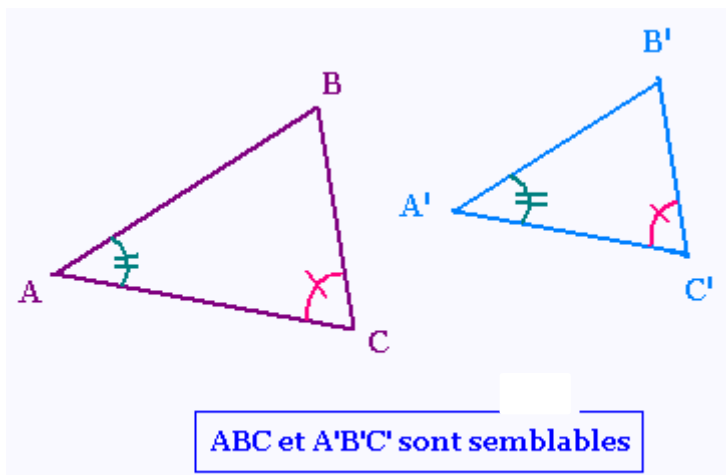


# CAS D'EGALITE DES TRIANGLES

<p><b>1er cas.</b> Si deux triangles ont un côté de même longueur, adjacent à deux angles respectivement de mêmes mesures, alors ils sont isométriques.</p>	
<p><b>2e cas.</b> Si deux triangles ont un angle de même mesure, situé entre deux côtés de mêmes longueurs respectives, alors ils sont isométriques.</p>	
<p><b>3e cas.</b> Si deux triangles ont leurs trois côtés respectivement de mêmes longueurs, alors ils sont isométriques.</p>	

# TRIANGLES SEMBLABLES



**Définition :** Deux triangles sont semblables lorsqu'ils ont leurs angles deux à deux de même mesure.

**Propriété :** Les côtés des triangles sont deux à deux proportionnels :

Côtés du triangle ABC	AB	AC	BC
Côtés du triangle A'B'C'	A'B'	A'C'	B'C'

➔